

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de rappeler à Votre Honneur que vous avez déjà déclaré une question irrecevable et que, néanmoins, le premier ministre a été autorisé à y répondre.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'aimerais demander au ministre pourquoi il existe deux versions, une française et une anglaise, du discours important qu'il a fait à l'Association libérale du Québec. Il a fait une déclaration très importante qui a paru dans la version anglaise, mais qu'on ne trouve nulle part dans la version française.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne crois pas que la question de privilège soit en cause. Peut-être la question devrait-elle être adressée au traducteur.

LES TRANSPORTS

LE TARIF DU TRANSBORDEUR BORDEN-TORMENTINE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la question de privilège qui a été soulevée antérieurement. Je ne suis pas intervenu plus tôt, ne voulant pas accaparer le temps de la Chambre. En réponse aux questions sur l'augmentation des tarifs des transbordeurs, le ministre des Transports a peut-être induit la Chambre en erreur. J'estime qu'il a décrit de façon inexacte la position adoptée devant le comité permanent des transports et des communications, savoir que nulle décision n'avait été prise en disant à la Chambre que les tarifs des transbordeurs appliqués par le CN à la traverse du détroit de Northumberland allaient être augmentés. J'estime donc qu'il a induit en erreur le comité permanent et la Chambre sur un point très important touchant les transports en direction et en provenance de nos provinces et que la Chambre a droit à une explication de sa part.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, peut-être puis-je éclaircir sur-le-champ le malentendu en disant que le gouvernement a décidé, en principe, d'augmenter les tarifs des transbordeurs. Deuxièmement, aucune décision n'est encore intervenue au sujet du nouveau barème à l'étude. Je crains qu'il y ait eu confusion dans les termes. Je n'ai pas eu l'intention d'induire la Chambre en erreur.

[M. l'Orateur.]

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

MOTION D'ADHÉSION À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que la Chambre appuie la politique du gouvernement touchant le maintien de la participation du Canada à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ainsi que l'intention du gouvernement de prendre, à brève échéance et, de concert avec les alliés du Canada, des mesures pour opérer, selon un plan établi et par étapes, une réduction des effectifs des Forces canadiennes en Europe.

[Français]

—Monsieur l'Orateur, le gouvernement accueille ce débat avec plaisir, car il fournit l'occasion de discuter, à la Chambre des communes, des aspects de la politique de défense du Canada dont il a été question au début du mois.

Je crois pouvoir avancer à juste titre que la plupart des Canadiens, et même les représentants de tous les partis politiques, ont accueilli avec satisfaction la décision du gouvernement de se livrer à une étude approfondie de sa politique étrangère. Quelques années se sont écoulées depuis la dernière réévaluation en profondeur de nos relations extérieures et, dans l'intervalle, bien des choses ont changé dans le monde. Ce n'est pas à la légère que nous avons décidé de procéder à cette révision et c'est avec grand soin que nous la poursuivons actuellement, sous tous ses multiples aspects. Étant donné l'importance exceptionnelle d'une tâche de cette nature, il ne saurait être question, en ce qui nous concerne, de choisir la hâte pour critère. Il vaut bien mieux, croyons-nous, procéder avec circonspection et diligence que respecter des délais artificiels qui pourraient se solder par des études incomplètes et des décisions précipitées.

Une révision de cette envergure en matière de politique étrangère remplit un engagement contracté par le parti libéral au cours de la dernière campagne électorale. Vers la fin du mois de mai 1968, j'ai déclaré qu'un nouvel examen en profondeur s'imposait «en raison de la nature changeante du Canada et du monde qui nous entoure».

J'ai dit également que, et je cite:

... nous nous attaquerons à ces questions de façon pragmatique et réaliste; il s'agit avant tout de veiller à ce que nos politiques, à l'avenir, s'accordent avec nos ressources et nos besoins